Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_234-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_234

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

Secrétaire de séance : Madame Sophie MARQUANT

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le neuf novembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 3 novembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Benoît HOUYERE représenté(e) par Madame Sophie MARQUANT , Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE , Madame Nadège LE FLOCH représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_234-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_234

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

- Admission en créances éteintes - Budget Principal 2026 (compte 6542)

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le courriel, en date du 15 septembre 2026, par lequel Madame la Trésorière Principale du Service de gestion comptable de Vitré Collectivités sollicite la prise en charge de créances éteintes correspondant à des titres de recettes émis au titre de l'exercice 2024, pour un montant total restant dû de 727,76 €, réparti comme suit :

- factures de fourrière animale : 673,36 € ;
- factures de restauration scolaire : 54,40 € ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Affaires Générales du 14 octobre 2026 ;

Considérant que ces créances ont fait l'objet d'une procédure de surendettement ayant abouti à leur effacement, conformément aux dispositions applicables ;

Considérant que cet effacement entraîne l'extinction des créances concernées et ne permet plus à la commune d'en poursuivre le recouvrement ;

Considérant que les créances éteintes se distinguent des admissions en non-valeur, lesquelles concernent des créances dont le recouvrement s'avère infructueux, sans entraîner leur extinction juridique ;

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre la somme de 727,76 € en créances éteintes par l'émission d'un mandat au compte 6542 au budget principal de la Ville de Vitré.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33

- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
12 nov. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Sophie MARQUANT

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Sophie MARQUANT
Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat
16 nov. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.